YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/CB/SM

DECISION N° 99/103

OBJET: Convention d'assistance technique relatif à l'installation d'un autocommutateur conclu avec la société SAGATEL

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention d'assistance technique portant notamment sur :

- La réalisation d'une étude technique des installations existantes sur les trois sites suivants:

- Hôtel de ville ;
- Services techniques ;
- Centre Educatif et Culturel.

- L'assistance lors de la réalisation du dossier de consultation ;
- Le suivi technique lors de la mise en oeuvre des nouvelles installations.

CONSIDERANT que par une décision n°98/244 en date du 4 novembre 1998 la commune d'Yerres confiait une mission d'étude à la société LOMATEL,

CONSIDERANT que par un courrier recommandé en date du 11 janvier 1999, la commune notifiait à la société LOMATEL sa décision de la résilier pour non respect des délais,

CONSIDERANT que la proposition de la société SAGATEL correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier une mission d'étude à la société SAGATEL sise 5, rue de Castiglione 75001 PARIS,

DE signer la convention d'assistance technique correspondante,

DIT que les honoraires sont fixés à 59.280 F H.T. soit 71.491,68 F T.T.C. (Soixante et onze mille quatre cent vingt onze francs et soixante huit centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 022, article 23135.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et adressée à Madame le sous-préfet de l'Arrondissement d'Evry, et à Monsieur le receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 3 Mai 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

11 MAI 1999

180